

INSCRIPTIONS 2026 - 2027
En présentiel au lycée Vaugelas

Mercredi 8 juillet 2026 : 9h00 à 12h00, 13h30 à 16h30,
ou jeudi 9 juillet 2026 : 9h00 à 12h00, 13h30 à 16h30
Pour les étudiants ayant validé définitivement leur vœu sur Parcoursup

....

Mercredi 26 ou jeudi 27 août 2026 : 9h00 à 12h00, 13h30 à 16h30
Pour les étudiants ayant validé définitivement leur vœu sur Parcoursup après le 07/07/2026

**Votre inscription ne deviendra définitive
qu'à réception de toutes les pièces obligatoires désignées ci-dessous**

Pièces obligatoires

- la fiche (n°1) de renseignements à compléter de manière précise, claire et complète,
- 1 photo d'identité récente (ne pas agraffer, ni coller),
- la copie lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant l'année scolaire 2026-2027,
- la copie du relevé de notes du baccalauréat (Cyclades),

- la fiche (n°2) infirmerie,
- la copie des vaccinations obligatoires (DTP) du carnet de santé,

- la fiche (n°3) intendance,
- l'avis d'attribution conditionnelle de bourse 2026-2027 recto verso pour les boursiers,
- 1 chèque de 60,00 € pour les frais de reprographie des documents pédagogiques, à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Vaugelas (nom - prénom - classe au dos),

- La fiche (n°4) de droit à l'image.

Pièce facultative

- 1 chèque de contribution à la Caisse de Solidarité (nom - prénom - classe au dos)

Annexes à conserver

- Pass'Région
- Demi-pension 2026-2027
- Internat 2026-2027
- MPSI/PCSI : prérequis scientifiques
- MPSI : journée facultative de pré-rentrée
- MPSI : Complément de fournitures scolaires
- PCSI : Complément de fournitures scolaires
- Programme de français-philosophie 2026-2027

INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ

Nous attirons votre attention sur le fait que vous êtes dans l'obligation de vous inscrire en parallèle à l'université (loi du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur ; décret du 22 septembre 2014).

Le manquement à cette obligation remettrait en cause votre inscription au lycée

Une réunion d'information sur ces modalités d'inscription sera organisée, pour les étudiants, au lycée, par l'université Savoie Mont Blanc dans le courant du mois d'octobre 2026. L'inscription s'effectuera ensuite fin octobre / début novembre 2026.

<https://www.univ-smb.fr/formation/inscription-candidature/classes-preparatoires/>



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application SIECLE (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées**, dans le cadre de **l'exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6^{ème}, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.*

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

CPGE : PCSI / MPSI / PSI / MP (classe à entourer)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT

Nom de famille* (1) : Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : Né(e) le* : / /

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : _ _ _

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez

Ou possède sa propre adresse

Code postal : Commune :

Pays :

@ Courriel de l'étudiant : ☎ Mobile de l'étudiant :

*(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse**(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France**(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève*

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Responsable 1

Paie les frais scolaires : Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).

Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ _ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

Responsable 2

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ _ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

Le cas échéant, autre personne en charge de l'élève***A contacter en priorité :**

*La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

.....

Code postal* : Commune* :

Pays* : @ Courriel :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER (grand-parent, proche...)

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
 (3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date :/...../.....

Signature :

	FICHE INFIRMERIE – Page 1 À remplir par les responsables légaux pour les élèves mineurs 2026-2027	INFIRMERIE Lycée Vaugelas 8 rue Jean-Pierre Veyrat 73006 Chambéry CÉDEX <small>☎ +33 4 79 62 19 62 @ ce.0730013t@ac-grenoble.fr https://vaugelas.ent.auvergnorhonealpes.fr/</small>
---	---	--

En cas d'hospitalisation d'urgence, une copie de ce document sera communiquée au médecin du service

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE	NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Inscription en 2026-27 : CPGE 1^{ère} année : _____ CPGE 2^{ème} année : _____ Etablissement scolaire et classe de l'année dernière : _____ _____	
	Adresse de l'élève : _____ _____ _____ Portable élève : _____	Régime : <input type="checkbox"/> Demi pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Interne externé <input type="checkbox"/> Externe

PERSONNES RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE	Parent 1 : NOM : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ _____	
	Parent 2 : NOM : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ _____	

SECURITÉ SOCIALE	N° d'immatriculation sécurité sociale _____ Nom et adresse de l'organisme de sécurité sociale : _____ _____ Assurance scolaire, nom et numéro : _____
-------------------------	---

En cas de maladie ou d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir au plus vite la famille.

TÉLÉPHONE DES PARENTS		Portable	Domicile	Travail
	Parent 1			
	Parent 2			
	Autre : personne (famille, ami, voisin) susceptible de vous prévenir rapidement : Nom _____			

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le plus adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Attention : un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'en étant accompagné par sa famille.



	<p style="text-align: center;">FICHE INFIRMERIE – Page 2</p> <p style="text-align: center;"><u>À remplir par les responsables légaux pour les élèves mineurs</u></p> <p style="text-align: center;">2026-2027</p>	<p style="text-align: center;">INFIRMERIE Lycée Vaugelas 8 rue Jean-Pierre Veyrat 73006 Chambéry CÉDEX</p> <p>☎ +33 4 79 62 19 62 @ ce.0730013t@ac-grenoble.fr https://vaugelas.ent.auvergnhonealpes.fr/</p>
---	---	---

VACCINATION	<p>Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : _____</p> <p>Joindre la photocopie des vaccinations obligatoires (DTP) du carnet de santé <input type="checkbox"/></p>
-------------	---

SANTÉ DE L'ÉLÈVE	<p>Observations particulières concernant la santé de l'élève :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Nom et ville du médecin traitant : _____</p> <p>Est-ce que l'élève a déjà été concerné par un Projet d'Accueil Individualisé (« PAI ») pour maladie ou problème médical important ?</p> <p style="text-align: center;">Non <input type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/></p>
HANDICAP	<p>Est-ce que l'élève a déjà été concerné par un Projet Personnalisé de Scolarisation (« PPS ») pour handicap (avec dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH)</p> <p style="text-align: center;">Non <input type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/></p>
<p style="text-align: center;">→ En cas de réponse(s) positive(s), la famille est invitée à prendre contact avec l'INFIRMIÈRE du lycée (tél : 04-79-70-99-20).</p>	

AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES	<p>Est-ce que l'élève a déjà été concerné par un Plan d'Accompagnement Personnalisé (« PAP ») pour troubles des apprentissages ?</p> <p style="text-align: center;">Non <input type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui : pour quel(s) trouble(s) : _____</p> <p>Est-ce que l'élève a été concerné l'année dernière par un Programme Personnalisé de Réussite Educative (« PPRE ») pour des problèmes scolaires temporaires ?</p> <p style="text-align: center;">Non <input type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/></p>
<p style="text-align: center;">→ En cas de réponse(s) positive(s), la famille est invitée à prendre contact avec le PROFESSEUR PRINCIPAL dès la rentrée.</p>	

EXAMEN	<p>Est-ce que l'élève a déjà bénéficié d'un aménagement d'examen ?</p> <p style="text-align: center;">Non <input type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui : Pour quel examen ? : _____</p> <p>À quel titre ? PPS <input type="checkbox"/> PAP <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> (joindre la notification)</p>
--------	--

Date et Signature des responsables légaux :

	FICHE INTENDANCE 2026-2027	INTENDANCE Lycée Vaugelas 8 Rue Jean Pierre Veyrat 73006 Chambéry Cédex ☎ +33 4 79 62 19 62 ✉ ce.0730013t@ac-grenoble.fr https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr/
---	---	---

(NOUVEAUX ARRIVANTS uniquement ou CHANGEMENT DE REGIME)

CPGE (MPSI, PCSI, PSI ou MP) en 2026-2027 :

NOM :

PRENOM :

CHOIX DU REGIME :

Le régime choisi l'est pour l'année scolaire complète.

Demi-pensionnaire (même occasionnel)

Interne

Interne externé

Les régimes « interne » et « interne-externé » sont des régimes spéciaux car au forfait. Tout trimestre commencé est donc dû entièrement (même en cas de démission).

Je, soussigné(e), responsable légal financier de l'étudiant, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du lycée Vaugelas – Chambéry et du règlement intérieur de l'internat sur le site internet :

- <https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr/presentation-du-lycee/vie-scolaire/reglement-interieur/>
- <https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr/presentation-du-lycee/vie-scolaire/internat/>) et les approuve.

Date :

Signature :

Attention: pour accéder à la demi-pension, à l'internat et de manière générale à l'établissement, il faut **absolument** posséder une carte **Pass'Région**, qui doit être commandée par vos soins sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes.

 <p>VAUGELAS ENSEIGNEMENT OUVERT</p>	<p>FICHE DROIT A L'IMAGE (Photos de classe)</p> <p>2026-2027</p>	<p>VIE SCOLAIRE Lycée Vaugelas 8 rue Jean-Pierre Veyrat 73006 Chambéry CÉDEX</p> <p>+33 4 79 62 19 62 @ viesco.vaugelas@gmail.com https://vaugelas.ent.auvergnorhonealpes.fr/</p>
--	---	--

Autorisation de filmer, de photographier, d'exploiter
et de diffuser l'image d'un enfant mineur

Je soussigné(e), _____

Domicilié(e), _____

responsable légal de l'élève : _____

scolarisé(e) au Lycée Vaugelas (Chambéry – Académie de Grenoble)
pendant l'année scolaire 2026-2027 en classe de : _____

autorise le Lycée Vaugelas, dans le cadre suivant : **PHOTOS DE CLASSE**

à photographier sans contrepartie financière mon enfant mineur(e) susmentionné(e);
à utiliser sans contrepartie financière l'image de mon enfant sur les supports numériques à
destination des personnels d'enseignement et d'éducation;

pour une durée d'un an.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans
un but commercial ou publicitaire.

Fait à _____ , le _____

Signature du responsable légal,
précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord » :



CAISSE DE SOLIDARITÉ

PARTICIPATION FACULTATIVE

2026-2027

Par décision du 20 Novembre 2011, les membres du Conseil d'Administration ont permis la création d'une caisse de solidarité afin d'apporter des aides ponctuelles à des élèves, pour des sorties, échanges, voyages culturels, aides aux repas pour des étudiants. (Dossiers étudiés en commission du fonds social).

Le financement de cette caisse pourra provenir des familles ou d'autres contributeurs (association par exemple).

La participation des familles pourra se faire suivant 2 modalités :

- Lors de la sortie de l'élève de l'établissement, versement volontaire du solde de la carte de demi-pension (si solde inférieur à 15 €)
- Versement d'une contribution volontaire en remplissant le coupon joint.

✂.....

COUPON À REMETTRE LE JOUR DE VOTRE INSCRIPTION OU RÉINSCRIPTION

CAISSE DE SOLIDARITÉ

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

Souhaite verser une contribution à la caisse de solidarité de :€. Joindre un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Vaugelas (minimum 5 €).



A GARDER

Le Pass' Région vous accompagne au quotidien, il est le support unique d'identification au sein de l'établissement : contrôle d'accès, restauration scolaire...

Le Pass'Réunion est donc obligatoire pour entrer au lycée, ainsi que pour accéder à la restauration scolaire



- **Vous entrez en CPGE et vous n'avez pas le Pass'Réunion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ?**

Vous devez commander votre Pass'Réunion sur ce site

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes> ou sur l'application Pass'Réunion .

- **Vous avez déjà le Pass'Réunion de la Région Auvergne-Rhône Alpes ?**

L'établissement fera le nécessaire (attention, votre Pass'Réunion doit avoir été utilisé en 2025-2026, sinon il faut faire une nouvelle commande)

Avec votre Pass'Réunion, vous avez accès à de nombreux avantages toute l'année ! Réductions et crédits culturels, santé, permis de conduire, premier équipement professionnel...

Culture

Avec le Pass'Réunion, vous avez droit à :

- 5 places de CINÉMA dans les salles et les festivals partenaires (participation d'1 euro par entrée)
- 30 € pour des SPECTACLES, des concerts dans les salles et festivals partenaires (danse, musique, théâtre...)
- 15 € pour les LIVRES "LOISIR" : romans, mangas, bandes dessinées...dans les librairies
- Accès gratuit et permanent aux MUSÉES, centres d'art, sites patrimoniaux et lieux de mémoire et la gratuité des conférences, visites guidées et ateliers.
- MUSIQUE ET JEUX VIDÉO : 1 an d'accès gratuit à la plateforme DIVERCITIES* : musique illimitée et sans pub + 8 jeux vidéo à choisir et télécharger + accès illimité à Tènk, la plateforme sVOD de documentaires.

Restaurant scolaire :

Le Pass'Réunion est obligatoire pour accéder au restaurant du lycée Vaugelas.

DEMI PENSION 2026- 2027

CARTE D'ACCES OBLIGATOIRE



A commander sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes.

HORAIRES :

Ouverture du self de 11 h 30 à 13 h 15.

RESERVATION DES REPAS

La réservation est **obligatoire** pour l'accès au restaurant.

Attention : tout repas réservé sera débité de la carte.

MODES DE PAIEMENT :

- **Par paiement bancaire**

sur le site du Lycée Vaugelas via l'application TurboSelf

- **Par chèque :**

Minimum 70 € pour les demi-pensionnaires.

A déposer dans la boîte aux lettres située à l'entrée du service d'intendance.

- **En espèces**

TARIF :

Le prix du repas pour **2026 est de 4.65 €.**

INTERNAT CPGE 2026-2027

CARTE D'ACCES SELF ET INTERNAT OBLIGATOIRE



A commander sur le site de la Région Auvergne Rhône Alpes.

LA RESERVATION :

La réservation du repas de midi est **obligatoire**.

MODES DE PAIEMENT DES FRAIS D'INTERNAT :

Les factures trimestrielles peuvent être réglées :

- Par télépaiement : <https://teleservices.education.gouv.fr>
- Par chèque à déposer dans la boîte aux lettres située à l'entrée du service d'intendance, à l'ordre de : « L'Agent Comptable du Lycée Vaugelas ».

LES TARIFS :

Interne CPGE : 2 128 € (2026)	Interne/externé CPGE : 1 704.50 € (2026)
2 ^e trimestre janvier-mars : 668.80 €	2 ^e trimestre janvier-mars : 535.70 €
3 ^e trimestre avril-juin : 632.32 €	3 ^e trimestre avril-juin : 506.48 €
1 ^e trimestre septembre-décembre : 826.88 €	1 ^e trimestre septembre-décembre : 662.32€
Ce tarif forfaitaire inclut les repas du midi et du soir, le petit déjeuner et <u>la nuitée</u>.	Ce tarif forfaitaire inclut les repas du midi et du soir, et le petit déjeuner.

Les avis aux familles (factures) sont envoyés par courriel aux familles :
Les tarifs sont fixés chaque année par la Région Auvergne Rhône Alpes.
Les tarifs sont votés en fin d'année civile.

MPSI et PCSI : pré-requis scientifiques

Bienvenue dans la CPGE MPSI ou PCSI du lycée Vaugelas !

Vous allez rejoindre une formation scientifique, première étape d'un parcours vous permettant de devenir ingénieur, professeur, chercheur...

Cet été, la première des choses à faire est de **vous reposer** afin d'arriver frais et dispos pour être prêt à travailler dans de bonnes conditions dès le début d'année scolaire. Il faut également que vous ayez lu les œuvres au programme de français-philosophie avant la rentrée.

En MPSI, un travail en maths vous est demandé pour la rentrée. Celui-ci est constitué d'exercices à rendre et d'un manuel de logique qu'il sera nécessaire d'avoir lu avant de commencer l'année.

Pour bien entamer vos études en PCSI ou en MPSI, il est impératif que vous **maîtrisiez le programme de mathématiques et de physique-chimie des enseignements de spécialité de première et de terminale**. Les quelques-uns d'entre vous qui n'ont pas suivi l'enseignement de physique-chimie en terminale n'ont cependant pas à s'inquiéter, nous leur proposerons en début d'année des temps de remédiation en physique-chimie pour faire le point sur les notions importantes à retenir. Pour ceux qui auraient suivi la spécialité mathématiques complémentaires, révisez le cours correspondant en insistant sur les formules de dérivation et les manipulations algébriques. Les points suivants sont fondamentaux pour les premières semaines de cours dans toutes les disciplines scientifiques (mathématiques, physique-chimie, sciences industrielles pour l'ingénieur) :

- calcul algébrique : simplifications, sommes et produits de fractions, propriétés du logarithme ($\ln(xy) = \dots$), de l'exponentielle ($\exp(x+y) = \dots$), des puissances ($a^{b+c} = \dots$, $(a^b)^c = \dots$).
- trigonométrie : relations dans un triangle rectangle, propriétés des fonctions trigonométriques (périodicité, parité), résolution d'équations trigonométriques.
- étude de fonctions : dérivée des fonctions trigonométriques, exponentielles, logarithme, puissances, racine carrée. Si u est une fonction dérivable et a, b sont deux constantes, dérivée d'une fonction du type $x \mapsto \exp(u(x))$, $x \mapsto \sqrt{u(x)}$, $x \mapsto (u(x))^n$, $x \mapsto \ln(u(x))$, $x \mapsto u(ax+b)$.

Il peut être très profitable de s'exercer à l'aide du cahier de calcul disponible à l'adresse suivante : <https://colasbd.github.io/cdc>

D'autre part les exercices des Olympiades de Mathématiques sont souvent très intéressants : <https://www.apmep.fr/Les-Olympiades-nationales-de-mathematiques>

On peut également regarder les problèmes du Kangourou des Maths : <http://www2.mathkang.org/default.html>

Bonnes vacances !

L'équipe des professeurs de sciences de la PCSI et de la MPSI



MPSI : journée facultative le jeudi 27 août 2026

Vous venez de vous inscrire en CPGE - MPSI au lycée Vaugelas.

Une année chargée en contenus vous attend et il ne sera pas toujours possible de revoir certains points méthodologiques une fois l'année commencée.

En particulier, la CPGE demande une approche du travail scolaire qui peut en désorienter certains.

Pour remédier à cela, le lycée Vaugelas vous propose, voire vous recommande, de participer à **une journée facultative le jeudi 27 août 2026 à 9h.**

Le travail concernera principalement les mathématiques, mais de nombreux points pourront être réutilisés dans d'autres matières.

Voici quelques points qui seront abordés :

- organisation du travail (planning, « niveau » de révision, etc...),
- préparation d'une colle (en particulier, sur l'apprentissage des démonstrations de cours demandées en colle),
- Autocorrection pour progresser, en particulier en calculs,
- Méthodologie de la démonstration / Usage des connecteurs logiques pour réaliser une démonstration propre,
- etc...

Cette journée est facultative. Il n'y aura ni restauration scolaire, ni hébergement.

Si vous souhaitez participer à cette journée, vous devez nous **renvoyer cette fiche** (par voie informatique) à l'adresse mail suivante : ce.0730013t@ac-grenoble.fr au plus tard le 26/08/2026 pour ceux ayant déjà procédé à leur inscription administrative, ou le 27/08/2026 sur place avec le dépôt du dossier d'inscription complet.

Nom :

Prénom :

sera présent(e) le jeudi 27 août 2026

Date et signature (si étudiant mineur, nom et signature du responsable légal) :

Complément MPSI : ouvrages de Physique-Chimie

Les étudiants de MPSI doivent se procurer les ouvrages suivants pour la rentrée de septembre 2025 :

Physique tout-en-un MPSI MP2I - 3e édition

Parution : juin 2025

Collection : J'intègre

Éditeur : Dunod

Auteurs : Stéphane Cardini, Damien Jurine, Bernard Salamito, Valérie Bouland, Rachel Comte et al.

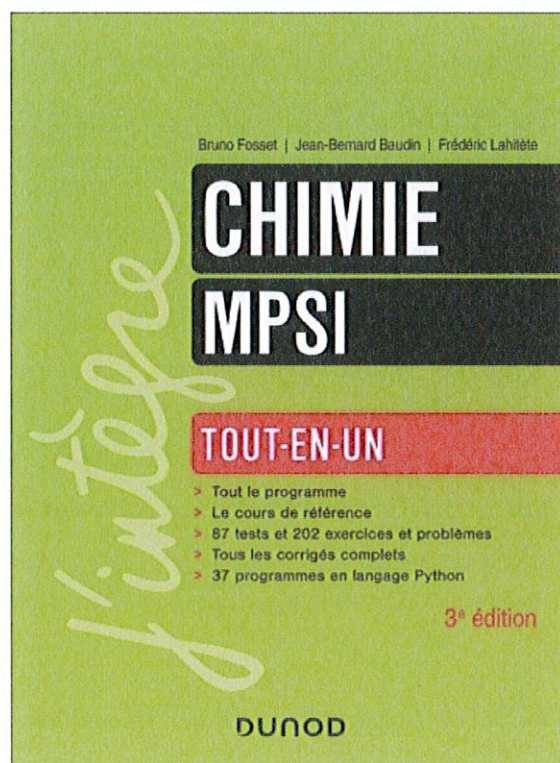
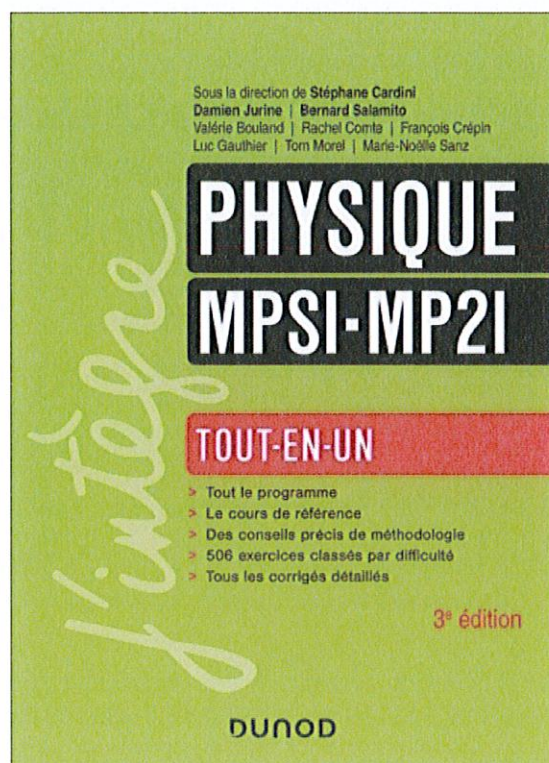
Chimie tout-en-un MPSI - 3e édition

Auteurs : Bruno Fosset, Jean-Bernard Baudin, Frédéric Lahitète

Parution : juin 2024

Collection : J'intègre

Éditeur : Dunod



Complément PCSI : fournitures scolaires

Ce document supplémentaire a pour but de vous conseiller sur le matériel à prévoir pour la rentrée de septembre en PCSI.

Pour les cours de **mathématiques**, **physique**, **chimie**, **sciences industrielles pour l'ingénieur**, nous vous suggérons de vous organiser de la façon suivante :

- Pour prendre vos cours chaque jour : un trieur et des feuilles (petits carreaux de préférence).
- Pour l'archivage des cours à la maison : un gros classeur à levier par matière, des pochettes plastiques et des intercalaires.
- Pour les résumés de cours : des fiches Bristol.

Pour les travaux pratiques de **physique** et de **chimie** :

- Pour la chimie : une blouse en coton.
- Pour la physique et la chimie : un cahier grand format pour chacune de ces disciplines dans lequel vous rédigerez vos compte-rendus de TP.

Gardez la **calculatrice** que vous utilisiez en classe de terminale.

Attendez les premières discussions avec vos professeurs : vous déciderez alors peut-être d'en acheter une plus performante mais ils sauront vous conseiller.

Bonnes vacances !

L'équipe des professeurs de sciences de la PCSI.



Thème au programme de français-philosophie en CPGE (26-27)

Pour l'année scolaire 2026 et 2027, le thème au programme en cours de français-philosophie en classes préparatoires scientifiques sera « **Les arcanes de la création** ».

Le mot « arcane » renvoie étymologiquement au **secret**, à ce qui est enfermé dans un coffre (« *arca* » en latin). Associé à la création, il désigne tout ce que le **processus créateur** comporte d'obscur, d'inexplicable et de fascinant. Pourquoi certains êtres humains parviennent-ils à produire des œuvres qui traversent les siècles ? Quel rôle jouent dans la naissance d'une œuvre l'inspiration, le labeur, le contexte social ? L'artiste est-il maître de ce qu'il crée, ou bien n'est-il que le véhicule d'une force qui le dépasse ? **Que signifie, fondamentalement, donner naissance à une œuvre ?**

Dès l'Antiquité, Platon s'étonnait que le poète, incapable d'expliquer rationnellement son art, produise pourtant des discours d'une beauté saisissante. À l'époque moderne, le naturalisme a tenté de rationaliser la création en l'ancrant dans le milieu social et biologique. Plus récemment, la pensée féministe a révélé combien les conditions d'accès à la création sont inégalement réparties et combien de voix ont été étouffées avant même de pouvoir s'exprimer.

Les œuvres choisies pour le programme offrent **trois éclairages complémentaires et parfois contradictoires**. Platon, dans l'*Ion* et dans la *République*, questionne la légitimité même de la parole poétique : le créateur est-il un sage ou un illusionniste ? Zola, dans *L'Œuvre*, plonge le lecteur dans la réalité crue de l'atelier, où la création est un combat physique et psychique contre la matière, contre le doute et la médiocrité. Woolf, dans *Un lieu à soi*, élargit le cadre en montrant que la question « qui crée ? » est inséparable d'une autre : « qui est autorisé à créer ? ».

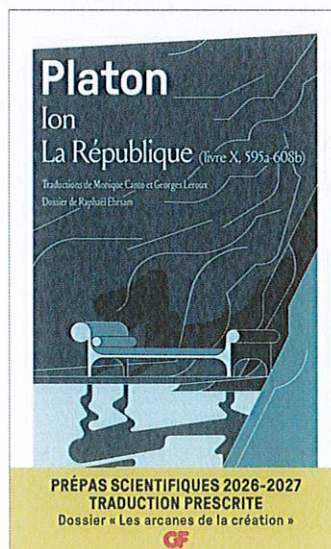
Ce thème met en jeu des **oppositions fécondes pour la réflexion** : l'inspiration face au travail, le génie individuel face aux déterminations collectives, l'art comme élévation ou dépossession, l'activité créatrice face aux silences imposés... Il invite par ailleurs les étudiants à visite des paysages mentaux forts divers : de la Grèce classique à l'Angleterre des suffragettes en passant par le Paris des impressionnistes.

Enfin, à une époque où la figure **romantique** de l'artiste solitaire est questionnée de toutes parts, et où **l'intelligence artificielle** brouille les frontières entre création et production, réfléchir aux arcanes de la création prend un sens à la fois nécessaire et renouvelé.

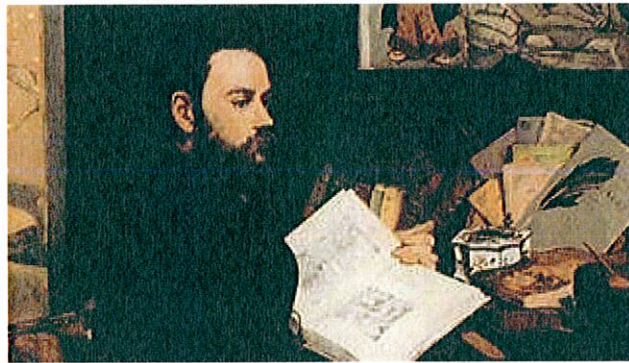
Œuvres au programme

- Platon, *Ion*. Traduction de Monique Canto, G.F.
Ion est un rhapsode, c'est-à-dire un artiste allant de ville en ville pour réciter des poèmes épiques à la population. Il vient de remporter le concours de rhapsodie aux jeux d'Épidaure. Ion en tire une incommensurable vanité que Socrate va peu à peu « dégonfler ».
- Platon, *République*, Livre X. Traduction de Gaston Leroux, G.F.
Où le philosophe interroge les poètes.

Attention. Les deux œuvres réunies à paraître en juin chez G.F.



- Emile Zola, *L'œuvre*. Livre de Poche, Classiques, n° 429 (Édition, Préface, Notes de Marie-Ange Voisin-Fougere - édition un peu datée mais très utile



Portrait d'Émile Zola, Édouard Manet (1868)

Un roman publié en 1886, le quatorzième volume de la série Les Rougon-Macquart. L'ouvrage décrit le monde de l'art et des artistes dans les années 1860-1870, à travers le portrait d'un artiste peintre, Claude Lantier.

- Virginia Woolf, *Un lieu à soi*. Traduit par Marie Darrieussecq, Folio classique n° 6764.



Virginia Woolf

Pourquoi Hamlet n'a-t-il pas été écrit par une femme ? À cette question faussement naïve Virginia Woolf répond en 1929 : car une femme n'aurait pas eu "un lieu à elle" pour écrire. Mais de quel lieu s'agit-il ? de l'espace physique de la pièce de travail où s'isoler ? de l'espace temporel où les femmes sont libérées des tâches domestiques ? de l'espace mental où elles peuvent être libres de penser ? d'un espace de liberté économique leur permettant de s'assumer seules ? Ou bien enfin de l'espace restant à créer dans la tête des hommes ?



D'ici la rentrée scolaire de septembre il vous est simplement demandé d'acquérir et de lire les œuvres (les éditeurs proposent des éditions dédiées aux concours, il faudra alors veiller à respecter les traductions indiquées).